Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261105-DEC2026_24-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-24 DU 5 NOVEMBRE 2026

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX MÉDIATHÈQUE – LOT 5 AVENANT 1

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux de construction de la médiathèque, alloti en onze lots dont le lot 5 « Revêtement de sols » ;
Vu la notification d'attribution du marché en date du 25 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant de ce lot, sur proposition du Maître d'œuvre reçue le 5 novembre 2026, pour prendre en compte une moins-value ;

DÉCIDE

Travaux de construction de la médiathèque

Article 1 : Le lot 5 « Revêtement de sols » attribué à la société LEBEL ET ASSOCIÉS, du marché de travaux de construction de la médiathèque est modifié de la manière suivante :

Montant du Lot 5 = 85 149,69 € HT
Montant de l'avenant 1 = - 23 514,75 € HT
Nouveau montant du lot 2 = 61 634,94 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan